

Fiche d'information standardisée

FORFAIT SERENITE 4G

Mise à jour Juin 2021

Nom et Nature de l'offre

Forfait SERENITE 4G : appels, SMS, MMS, Internet.
Forfait permettant l'usage des services inclus dans votre abonnement dans les conditions indiquées ci-dessous. Au-delà, facturation en hors forfait. Voir le guide des tarifs disponible sur sfr.yt.

Conditions d'éligibilité

Offre réservée à toute personne physique majeure domiciliée à Mayotte, agissant en qualité de consommateur au sens du Code de la consommation.

Tarifs Euros HT depuis Mayotte

Descriptif et Prix de l'offre

Forfait SERENITE 4G	
PRIX	24.99€/mois
Appels depuis et vers les opérateurs mobiles et fixes de Mayotte, de la Métropole, des DOM* et de la Zone Europe**	Illimités ⁽¹⁾
SMS depuis et vers les opérateurs de Mayotte, de la Métropole, des DOM* et de la Zone Europe **	Illimités ⁽²⁾
MMS depuis Mayotte vers les opérateurs de La Réunion, SFR Métropole, SFR Mayotte et Only Mayotte	Illimités ⁽²⁾
Internet depuis Mayotte, la Métropole, les DOM* et la Zone Europe**	5 Go ⁽³⁾ puis débit réduit
Communications hors forfait	
Appels vers l'International (hors Mayotte, Métropole, Zone Europe** et DOM*)	0,58€ /min ⁽⁴⁾
SMS vers l'International (hors Mayotte, Métropole, Zone Europe** et DOM*)	0,15€ /SMS ⁽⁴⁾

En dehors des usages indiqués ci-dessus, des tarifs et des conditions spécifiques s'appliquent. Voir le guide des tarifs disponible sur sfr.yt (rubrique « Tarifs et conditions »).

Durée d'engagement

Offre proposée avec engagement 24 mois et mobile ou sans engagement sans mobile.

Description des services annexes

Inclus dans votre offre :

- Messagerie personnalisable, Consultation du répondeur, Renvoi d'appel ;
- Double Appel, présentation du numéro ;
- SFR Monde (paramétrage permettant d'émettre et de recevoir des appels depuis l'étranger) ;
- Info Conso au 950 (gratuit avec une ligne SFR Mayotte depuis La Réunion, Mayotte et Métropole) ;

Gratuit, à la demande :

Liste Ivoire (non affichage de votre numéro lors des appels voix).

Avantage dédié

Service inclus :
SFR TV *** : accès à plus de 20 chaînes TV après téléchargement de l'application dédiée.

Décompte des communications incluses

Facturation à la seconde dès la 1^{ère} seconde pour les appels depuis et vers Mayotte, la Métropole, les DOM* et la Zone Europe**. Facturation par paliers de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible pour les appels vers l'International. En dehors de ces usages, voir le guide des tarifs disponible en points de vente ou sur www.sfr.yt (rubrique « Tarifs et conditions »).

Caractéristiques d'Internet mobile

Depuis Mayotte, la Métropole, les DOM*, et la Zone Europe** : 5 Go inclus par mois. Une fois le seuil atteint, l'accès à Internet mobile est en débit réduit jusqu'au mois d'abonnement suivant. Le crédit Internet mensuel non consommé en fin de période n'est pas reportable. Décompte au Ko dès le 1^{er} Ko.

Utilisation de votre forfait en Métropole, DOM et Zone Europe

Usage VOIX/SMS/MMS/Internet depuis la Métropole, les DOM* et la Zone Europe**, sous réserve d'un « usage raisonnable » conformément à la réglementation européenne :

Une utilisation majoritaire ou exclusive de votre forfait depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* entraînera la facturation de frais supplémentaires sur vos usages. Sur une période de 4 mois consécutifs, les 2 règles suivantes devront être respectées : (1) - Vos usages (appels émis ou reçus, SMS/MMS, internet mobile) depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* sont inférieurs à vos usages depuis Mayotte et l'international (hors Zone Europe** / Métropole / DOM*) ET (2) - Vos jours de présence au sein de la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* sont inférieurs à vos jours de présence à Mayotte et à l'international (hors Zone Europe** / Métropole / DOM*). Si aucune de ces 2 règles n'est respectée sur une période de 4 mois consécutifs, le ou les futurs usages depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* identifiés comme non raisonnables seront facturés de frais supplémentaires. Vous recevrez un SMS d'avertissement deux semaines avant le début de la facturation de frais supplémentaires du ou des usage(s) concerné(s). Au terme de ces deux semaines : - Vous respectez au moins l'une des deux règles ci-dessus en moyenne sur les quatre derniers mois. L'utilisation de votre forfait redevenant « raisonnable », vous ne serez pas facturé de frais supplémentaires. - Vous ne respectez toujours aucune des deux règles ci-dessus en moyenne sur les quatre derniers mois, l'usage ou les usages concernés n'étant toujours pas « raisonnables », vous serez facturé de frais supplémentaires pour vos futurs usages depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* comme décrit ci-dessous :

- Appels sortants : tarif local + 0,032€ /minute
- Appels entrants : 0,0079€ /minute
- SMS Sortant : 0,01€ / SMS
- MMS sortant : 0,003€ / MMS
- Internet : 0,003€ / Mo

Dépôt de garantie et Résiliation

SFR se réserve le droit de demander à tout moment un dépôt de garantie pouvant aller jusqu'à 760€ en cas d'impayés sur d'autres produits et/ou offres commercialisés par SFR, et/ou en cas de signalement positif au GIE Preventel. Toute somme versée au titre du dépôt de garantie ne constitue pas des arrhes au sens de l'article 1590 du Code civil et n'est pas productive d'intérêts.

En cas de résiliation de la ligne avant le terme de l'engagement (hors motifs légitimes), vous restez redevable des mois d'abonnement restant à courir jusqu'à la fin de cette période. Si vous avez opté pour une période minimale de 24 mois et que vous résiliez votre contrat après le 12^{ième} mois, vous restez redevable d'un quart des sommes restant dues jusqu'à l'échéance contractuelle. Si vous avez opté pour une période minimale de 24 mois et que vous résiliez votre contrat avant le 12^{ième} mois, vous restez redevable des mois d'abonnement restant à courir jusqu'à la fin du 12^{ième} mois auxquels s'ajoute le quart des sommes dues à compter du 13^{ième} mois jusqu'à l'échéance contractuelle. Voir les conditions générales d'abonnement disponibles en points de vente et sur le site www.sfr.yt (rubrique « Tarifs et conditions »).

Consommation abusive

Afin de permettre à tous les clients de SFR d'accéder au réseau dans des conditions optimales et d'éviter la fraude, le Client s'engage à accéder au réseau pour un usage personnel. SFR se réserve le droit de facturer (et le cas échéant de résilier le contrat) toute consommation abusive et non autorisée y compris dans la catégorie illimitée sauf preuve du contraire apportée par le client :

- Appels sortants : 0,032€ / minute
- SMS Sortant : 0,01€ / SMS
- MMS sortant : 0,003€ / MMS

Sont considérées comme abusives les communications quelle que soit leur nature (voix, SMS, MMS) émises vers plus de 150 correspondants différents au cours d'un cycle de facturation.

Caractéristiques Techniques/ Equipements

Depuis Mayotte, les DOM* et la Métropole : 2G/3G/3G+/4G/4G+ avec un terminal et carte SIM compatibles (voir cartes de couverture sur www.sfr.yt).

Depuis la Zone Europe** et l'International : 2G/3G.

Service Clients

Service Client accessible du lundi au samedi de 7h à 20h au  depuis votre mobile SFR (appel et service gratuit) ou au 0639 69 2000 depuis un poste fixe (coût d'un appel local, au-delà du temps d'attente gratuit).

(1) Appels interpersonnels illimités dans le cadre d'un usage privé non abusif. Durée maximum de 3 heures consécutives avec coupure au-delà. Limité à 150 correspondants différents au cours d'un cycle de facturation Hors numéros surtaxés, numéros satellite, numéros internationaux, roaming international, appels depuis boitiers radio et appels depuis et vers les plateformes téléphoniques. SRR se réserve le droit de facturer toute communication qui ne respecterait pas ces dispositions et le cas échéant, de résilier la ligne. Pour plus d'information, voir les conditions générales d'abonnement.

(2) SMS/MMS interpersonnels illimités dans le cadre d'un usage privé non abusif. Hors SMS/MMS surtaxés et vers numéros satellite, SMS/MMS émis via automates et/ou dispositif automatique d'envoi.

(3) Connexions Internet effectuées depuis Mayotte, la Métropole et les DOM* : Débit théorique maximum descendant jusqu'à 14,4 Mbit/s en 3G, 42 Mbit/s en 3G+, 150 Mbit/s en 4G et 225Mbit/s en 4G+. Sous réserve d'être en zone de couverture et d'être équipé d'un terminal et d'une carte SIM compatibles. Les débits affichés peuvent être affectés du fait d'obstacles, du nombre d'utilisateurs connectés simultanément et partageant la cellule et du lieu d'utilisation.

Au-delà des 5 Go/mois, débit réduit à 240 Kbit/s jusqu'à la prochaine date de facturation pour une connexion Internet effectuée à Mayotte, dans les DOM* et en Zone Europe**. Internet accessible en roaming selon les accords avec les opérateurs tiers dans la limite des zones de couverture et des technologies disponibles.

(4) Appels/SMS vers des destinations fixes et mobiles hors Mayotte, Métropole, DOM*, Zone Europe**, hors numéros et SMS surtaxés internationaux et numéros satellite.

* DOM : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint Martin, Saint Barthélemy (partie française), Saint Pierre et Miquelon.

** Liste des pays de la zone Europe : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France métropolitaine, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

***SFR TV : sous réserve du téléchargement de l'application SFR TV sur tablettes et smartphones avec système d'exploitation et terminal compatibles (iOS, Android et Windows Phone). L'accès à la TV est décompté des Mo/Go inclus dans l'offre mobile du client. Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultation selon les supports. Liste des chaînes susceptible d'évolution. Plus de détails sur sfr.yt.

La présente Fiche d'Information Standardisée accompagnée des Conditions Générales d'Abonnement et du Contrat de souscription forment le Contrat.